

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01695

Numéro SIREN : 507 475 796

Nom ou dénomination : A2C Elec

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 15685



N° 2065-SD
(2021)

Direction Générale des Finances Publiques **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Imprime à date du service

Exercice ouvert le **01/01/2020** et clos le **31/12/2020** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
 Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration
SIE DE LUNEL
136 AVENUE DES ABRIVADOS
34404 LUNEL CEDEX
SARL A2C Elec
115 chemin de Landau

A IDENTIFICATION
 Identification du destinataire
34160 BOISSERON

B ACTIVITÉ
 Activités exercées (souligner l'activité principale):
Travaux d'installation électrique
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Insp. IFU N° dossier **50747579600011** N° Siret

RÉGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI) - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 31% Bénéfice imposable au taux de 15% Bénéfice imposable au taux de 15%
 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 15%
 Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Plus-values exonérées art. 218 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐
 Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Territoire entrepreneur ☐
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) ☐ Bénéfice ou déficit cumulé (indiquer « ou » selon le cas) Zone de développement prioritaire art. 44 septies ☐
 Sociétés d'investissement immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit cumulé (indiquer « ou » selon le cas) Zone de réstructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de sources françaises ou étrangères, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en contrebande au cadre VII de l'annexe n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe:

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

"CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL"

O G A O M G A ☐ Visé conventionné ☐
 Nom, adresse, téléphone : **ALLIANCE AUDIT SUD**
 - Professionnel de l'expertise comptable : **34000 MONTPELLIER**
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou visé conventionné :
 N° d'agrément

A **20/06/2021** le **20/06/2021** Signature et qualité du déclarant **ARTAUD**
 0499136650
 86 Boulevard de Strasbourg
 34000 MONTPELLIER

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
		(c)
		(d)
		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
		(i)
		(j)
		total (a à h)
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		
7. Montant des revenus répartis		

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065 (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")		N° 2065 Bis-SD (2021) (SUITE)	
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SARL A2C Elec 31122020			
J DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL.T) (voir les explications figurant sur la notice)					
		Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)			
MVL.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVL.T imputée sur les PVL.T de l'exercice					
MVL.T réalisée au cours de l'exercice					
MVL.T restant à reporter					

Désignation de l'entreprise		SARL A2C Elec		115 chemin de Landau		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		34160 BOISSERON						
SIRET		5 0 7 4 7 5 7 9 6 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122020		31122019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	40 382	030	39 718	665	1 128	
	Immobilisations financières* (1)	040	950	042		950	950	
	Total I (5)	044	41 332	048	39 718	1 615	2 078	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	29 895	052		29 895	34 480
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			50
			072	343	074		343	939
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	37 871	086		37 871	11 617	
	Charges constatées d'avance *	092	4 153	094		4 153	3 890	
	Total II	096	72 261	098		72 261	50 976	
	Total général (I + II)	110	113 594	112	39 718	73 876	53 054	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1-		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500		7 500		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		344		314		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		6 532		5 957		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		1 073		606		
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		15 449		14 376			
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		14 904		12 032		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		43 522		26 646		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		58 427		38 678			
Total général (I + II + III)	180		73 876		53 054			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	950	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A2C Elec		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	205 066
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(5 000)
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	1 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	9
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	201 067
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	83 306
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(415)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	30 264
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 359	244	2 018
	Rémunérations du personnel *			250	61 499
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	21 999
	Dotations aux amortissements *			254	464
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	151	8
	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	199 287
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 780
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	1
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	95
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	708
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348		306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 073
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	1 073
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		989	
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)				
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)			138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)			992	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Investissements outre-mer				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)			993	
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		127	
Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)					
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			641	
dont divers*	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352	1 073
		Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 2.825 dont imputés sur le résultat :				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		370	
		Déficit col. 2			
				372	1 073

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A2C Elec
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 115, Chemin de Landau
34160 Boisseron
507 475 796 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Résolution proposée et adoptée

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 1 073,03 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** 1 073,03 euros

Section 2 - Affectation

- **A la réserve légale, soit** 53,65 euros
- **Aux autres réserves, soit** 1 019,38 euros

Le compte "autres réserves" s'élève ainsi à 7 551,51 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 15 448,97 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance


